

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 21 novembre 2011

HEURE : 18h06

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Mme la conseillère Dominique Parent est absente.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Me Jean-François D'Amour, notaire, greffier, étaient présents à la séance.

Il y avait trois personnes dans l'assistance.

**2011-11-532**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyée par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la séance soit déclarée ouverte.

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-11-533**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyée par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Retour de demande de *Lot 2011-004 : lots 694-1, 694-2, P-629, P-629-6, P-629-7 et P-694, rue Principale Sud (projet intégré)*
4. Demande de PIIA2011-049 : 19 rue Principale Nord (agrandissement)

5. Participation au Marché de Noël
6. Nomination d'un Comité de sélection et approbation des critères d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres intitulé « Surveillance des travaux suite à la mise aux normes des installations de production d'eau potable secteur montagne »
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

2011-11-534

**RETOUR DE DEMANDE DE LOT2011-004 : LOTS 694-1, 694-2, P-629, P-629-6, P-629-7 ET P-694, RUE PRINCIPALE SUD (PROJET INTÉGRÉ)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de LOT2011-004 ait été faite par M. Jean-Luc Pépin, dans le cadre d'un projet intégré d'habitation, sur les lots 694-1, 694-2, P-629, P-629-6, P-629-7 et P-694, rue Principale Sud, zone H-27;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise un projet intégré d'habitation sur un lot d'une superficie totale de 4109,4 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie prévue pour fins de non construction est de 1329,9 m<sup>2</sup>, laquelle superficie correspond à la bande riveraine d'une emprise variant entre 10,06 m et 11,09 m;

**CONSIDÉRANT QU'**en appliquant le calcul de la superficie utilisable ajustée avec la norme minimale de lotissement qui est de 750 m<sup>2</sup> pour les bâtiments multifamiliaux, le nombre maximum de bâtiments autorisés est de 3,7 bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande prévoit 3 bâtiments de 4 logements chacun avec 24 cases de stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments seront implantés à plus de 10 mètres de la ligne des hautes eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du *Règlement de zonage 115-2* prescrivent une superficie minimale de 25% d'espace commun qui doit être préservée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit une superficie de 1329,9 m<sup>2</sup> pour fins de non-construction, ce qui correspond à 32% de la superficie totale de 4109,4 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure devra être faite, afin de permettre que les bâtiments soient implantés à environ 1,5 mètre de distance de l'allée véhiculaire privée et ce, contrairement à la norme qui est de 7,5 mètres;

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-10-141) et **d'approuver** la demande faite par M. Jean-Luc Pépin, dans le cadre d'un projet intégré d'habitation, sur les lots 694-1, 694-2, P-629-6, P-629-7 et P-694, rue Principale Sud, zone H-27 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-11-535

**DEMANDE DE PIIA2011-049 : 19, RUE PRINCIPALE NORD (AGRANDISSEMENT)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande PIIA2011-049 ait été faite par M. Roger Gervais pour un agrandissement au 19, rue Principale Nord, zone C-03;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un agrandissement du bâtiment principal sur les façades latérale et avant;

**CONSIDÉRANT** les plans de Mme Johanne Béland, architecte, en date du 20 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux envisagés consistent à agrandir le bâtiment en deux sections différentes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement (cuisine) sur la façade latérale ait une largeur de 12' 6'' (3,81 m), une profondeur de 12' 9'' (3,88 m) et une superficie de 159 pieds<sup>2</sup> (15 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement (hall d'entrée) sur la façade avant ait une largeur de 13' 6'' (4,11 m), une profondeur de 16' (4,88 m) et une superficie de 216 pieds<sup>2</sup> (20 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur sera du clin de bois de type *maibec* de couleur *blanche* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement sélectionné pour la toiture est la tôle à baguettes de couleur *verte forêt*;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété soit située dans la zone C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyé par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et **d'approuver** la demande PIIA2011-049 faite par M. Roger Gervais pour un agrandissement au 19, rue Principale Nord, zone C-03 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-11-536

**PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique de Sutton à fait parvenir une demande de participation à Ville de Sutton, en date du 15 novembre 2011, dans le cadre du Marché de Noël ;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation est de défrayer les coûts pour l'achat de glace et pour le cachet pour le sculpteur de glace, et ce, pour un montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2500\$) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Sutton désire encourager les initiatives visant le développement économique et social de la Ville ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyé par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**DE PARTICIPER** au Marché de Noël en défrayant les coûts pour l'achat de glace et pour le cachet pour le sculpteur de glace, et ce, pour un montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2500\$), excluant les taxes, **et d'offrir** l'assistance du service des travaux aux sculpteurs.

**D'AUTORISER** l'implantation de la sculpture de glace sur le terrain en face de l'hôtel de ville.

**D'AUTORISER** la trésorière à approprier le montant nécessaire à même le surplus accumulé et de l'affecter à la présente dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-11-537

**NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION ET APPROBATION  
DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE CADRE DE L'APPEL  
D'OFFRES INTITULÉ « SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUITE À LA  
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU  
POTABLE SECTEUR MONTAGNE »**

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Sutton doit procéder à l'embauche d'une firme d'ingénierie par appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux suite à la mise aux normes des installations de production d'eau potable secteur montagne ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit appel d'offres en est un en service professionnel, un comité de sélection doit être nommé afin de faire l'évaluation des soumissions, suivant une grille de pondération et d'évaluation devant être adopté par le conseil ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**DE NOMMER** au sein du comité de sélection Me Pierre Ménard, directeur général, M. Sébastien Héroux, directeur des travaux publics et Mme Marie-Ève Payette, technicienne en eau.

**DE NOMMER** Me Jean-François D'Amour, greffier, à titre de secrétaire dudit comité.

**D'ADOPTER** grille de pondération et d'évaluation suivante :

- Connaissance du territoire de la municipalité et des environs (5 points)
- Expérience de la firme soumissionnaire (30 points)
- Expérience et expertise du responsable de projet (30 points)
- Expérience et expertise de l'équipe de travail (20 points)
- Méthodologie et échéancier (15 points).

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-11-538**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 18h15.

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre Pelland  
Maire

Me Jean-François D'Amour, notaire  
Greffier